



**SECTION**



**DSFiPE**

## **COMPTE-RENDU DU CSAL<sup>1</sup> DU 12 DÉCEMBRE 2023**

- x Direction (directrice, directeur adjoint, chef PPR, chef service RH, chef service BIL)
- x Organisations syndicales – OS

### **Approbation du PV du CSAL du 14 juin 2023**

Approuvé à l'unanimité

### **Approbation du PV du CSAL du 4 juillet 2023**

Approuvé à l'unanimité

### **Adoption du règlement intérieur CSAL**

Votre contre unanime – cf la déclaration liminaire de **FO-DSFiPE** et le CR de la FS du 23/11/2023

### **Ponts naturels 2024**

La Direction propose les dates suivantes pour 2024 :

- le vendredi 10 mai 2024
- le vendredi 16 août 2024

**FO-DSFiPE** avait insisté, lors de la FS du 07/11/2023, pour que le 10 mai soit banalisé à la DSFiPE, en l'absence de contraintes relatives à la campagne IR.

Les OS ont majoritairement en faveur de cette proposition (dont **FO-DSFiPE**).

<sup>1</sup> CSAL : comité Social d'Administration Local, instance qui remplace l'ex-Comité Technique Local (CTL)

## **Présentation du plan local de transition environnemental (PLTE)**

Le PLTE avait déjà discuté lors de la FS du 07/11/2023. La Direction rappelle les chantiers déjà menés (raccordement au chauffage urbain) ou à venir (changement des ouvrants).

L'AP de la DSFiPE a entamé une démarche de rapprochement auprès du MEAE et de la CAF, notamment pour travailler sur les déplacements « domicile-travail ». L'installation d'une station de vélos en libre-service pourrait par exemple être sollicitée conjointement.

Les OS proposent une « semaine de la mobilité douce » au printemps, afin d'encourager les déplacements à vélo ou à pied. **FO-DSFiPE** propose qu'un atelier vélo soit proposé dans ce cadre – cet atelier vélo avait déjà été évoqué dans l'emploi du FACVT, mais n'avait pas été retenu.

**FO-DSFiPE** note également qu'aucun mobilier n'est prévu en vue de faire sécher les affaires de pluie, que ce soit pour les cyclistes ou les piétons.

Sur le BEGES (bilan d'émission des gaz à effet de serre), la Direction va favoriser les audits de régies à distance (1/3 des audits en cible) et faire l'acquisition d'un véhicule électrique – une borne sera installée dans le parking, avec l'accord du MEAE.

Sur l'isolation complète du bâtiment, une demande d'expertise a été faite, pour un coût d'environ 45k €.

## **Présentation du bilan télétravail à la DGFIP 2022**

Faisant suite aux nombreuses remarques liées au télétravail dans les liminaires des OS, et notamment à l'opacité sur les règles de mise en place du télétravail selon les services, la Direction propose la mise en place d'un groupe de travail.

La Direction impose par exemple 6 mois aux « nouveaux » agents avant d'accepter éventuellement du télétravail, alors que les textes de référence, y compris ceux de la DGFIP, prévoient une période maximale de 3 mois.

**FO-DSFiPE** fait remarquer à cette occasion que depuis la mise en place de la ToIP à la DSFiPE, il est devenu impossible de basculer son téléphone fixe vers son téléphone personnel lors des jours de télétravail – le paramétrage de renvoi avec les boucles internes a été figé lors de l’initialisation.

**FO-DSFiPE** demande des précisions sur l’imbroglio du SCB lors des travaux de plafond. En effet, alors que dans un premier temps l’accord avait été donné pour 5j/semaine de télétravail exceptionnel, la Direction a rétro-pédalé pour finalement refuser cet octroi.

Pourtant, le décret n°2016-151 relatif au télétravail dans la fonction publique et le guide d’application DGFIP prévoient tous deux qu’il soit possible de déroger à la règle du maximum des 3j/semaines lors de « situations exceptionnelles ».

La Direction répond que ces situations exceptionnelles sont, par exemple, une vigilance canicule orange ou une épidémie.

**FO-DSFiPE** a demandé l’origine d’une telle interprétation restrictive, ces exemples limitatifs n’étant en aucun cas mentionnés dans les textes.

Faisait écho à la liminaire de **FO-DSFiPE**, la Directrice propose que des formations sur le TLT soient à nouveau dispensées aux responsables de service.

Il est par ailleurs évoqué de futurs travaux au SFACT, et l’hébergement des collègues concernés dans le bâtiment de la DSFiPE en dehors des jours de télétravail.

La question des travaux est également abordée, et il est précisé que le premier escalier devrait être terminé au 21 décembre.

Les travaux sur l’autre escalier vont débiter le 8 janvier, avec l’installation de la bulle de confinement.

L’électricité sera coupée dans la cage dès le vendredi 5 janvier. Les travaux de pose du revêtement, passé le désamiantage, sont censés débiter le 2 février.

## Questions diverses

---

### 1/Bilan contractuels

La Direction a transmis un bilan qui fait notamment apparaître que le taux de contractuels à la DSFiPE (6%) est nettement supérieur au taux de contractuels moyen à la DGFIP (4%), ce que **FO-DSFiPE** souligne.

Le travail pour la Direction est lourd, d’autant que le jury de recrutement doit être unique (imposé par la Centrale).

Les OS font remarquer que cette dynamique n’est pas prête de s’inverser, au vu du nombre élevé de départs à venir, et de la difficulté pour la DSFiPE à recruter au mouvement national.

### 2/ Promotion interne

Les modes de promotion interne (tableau d’avancement B→B+ ; liste d’aptitude) n’étant pas toujours très lisibles, la Direction doit publier sur Ulysse des fiches explicatives.

Il est rappelé que les prises de grade sur tableau d’avancement se font à l’ancienneté, sans contingent.

Il est également précisé que les listes des agents proposés pour la liste d’aptitude C en B sont publiés sur l’intranet local, tandis que celles pour la LA B en A sont publiées sur l’intranet de la délégation concernée.